



Location meubl   étudiant

Par **Fabbro Frederic**, le **24/07/2017** à **13:14**

Bonjour, en recherche de logement meubl   pour notre fille   tudiante en province (merci APB...) pour la 2nde ann  e cons  cutive, ne pouvant pr  tendre    1 logement du Crous compl  tement satur  , nous nous reportons (pour la 2nde fois   galement) sur le bailleur Campusea (satur     galement) . L'ann  e derni  re , ils nous imposaient le d  but du bail le 15.08 (pour une rentr  e d  but septembre donc 1/2 mois de pay   dans le vent..) et cette ann  e le 1er ao  t ?? pour un   tudiant ?? et l   c'est 1 mois de loyer pour rien !! je trouve cela vraiment scandaleux !! c'est vraiment profiter de la situation en imposant ses conditions : HONTEUX !!
ma question est donc vous l'aurez compris : en ont-ils le droit ? merci d'avance pour votre r  ponse .

Par **janus2fr**, le **24/07/2017**    **13:16**

Bonjour,
Le bailleur reste libre de louer ou pas son logement. Partant de l  , il peut tout    fait souhaiter louer    une date pr  cise, ou ne pas louer...

Par **Fabbro Frederic**, le **24/07/2017**    **17:23**

merci pour ta r  ponse Janus2fr ... je trouve cela abus   malgr   tout pour un logement   tudiant...